

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2012-09

Date : 27/02/2012	Mise en œuvre du Plan National d'Actions en faveur du Dugong - Volet Mayotte	Vote : unanimité
-------------------	---	------------------

Le Plan National d'Actions en faveur du Dugong est en cours de validation par le CNPN (passage en Commission Faune).

Le CSPN recommande d'effectuer un suivi des populations et augmenter les efforts de prospections. La pose de balise et les études génétiques demandent des moyens coûteux qui ne peuvent pas être assurés pour le moment.

Le CSPN propose alors de reprendre les actions proposées dans le PNA et juge prioritaire de mettre en place les actions suivantes :

- Supprimer la pêche au filet à Mayotte et soutenir le développement et la mise en place de méthodes de pêches alternatives durables
- Assurer les missions de police (ou plutôt augmenter la pression de contrôle)
- Développer les actions de communication et d'éducation à l'environnement

Avis n°2012-09 :

L'avis du CSPN est favorable au Plan National d'Actions en faveur du Dugong « Volet Mayotte ». L'action prioritaire à mettre en œuvre est d'éviter les pêches accidentelles qui sont l'une des premières causes du déclin des populations de Dugong. Cette action passera par la suppression de la pêche au filet à l'aide d'un moyen réglementaire, le développement et la mise en place de méthodes de pêche alternatives durables, d'assurer les missions de police et de développer des actions de communication et d'éducation à l'environnement.

Le Président du CSPN



Chamssidine Houlam